



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Sécurité : La Cellule Anti-Cambriolage réunie par le préfet de l'Aisne

Face à l'augmentation sensible du nombre de cambriolages, **Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, a décidé de réunir la cellule Anti-Cambriolage.**

En effet, les cambriolages sont passés de 2 045 en 2011 à 2 325 en 2012 sur les 10 premiers mois de l'année.

Si les forces de l'ordre ont pour mission de prévenir les actes de délinquance et d'en rechercher les auteurs, **les particuliers et les entreprises doivent prendre conscience de ce risque et adopter quelques mesures de précaution.** Trop souvent, l'action des cambrioleurs est facilitée par des imprudences.

- P. 2 ▶ Les cambriolages dans le département de l'Aisne**
- P. 3 ▶ La Cellule Anti-Cambriolage (CAC)**
- P. 4 – 5 ▶ La lutte contre les cambriolages, l'affaire de tous**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Service départemental de la communication interministérielle - Cabinet
- Préfecture de l'Aisne -
2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex
Contacts 03.23.21.82.15 ou 82.18 ou pref-communication@aisne.gouv.fr

Les cambriolages dans le département de l'Aisne

► Bilan chiffré

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012, **2 325 cambriolages** ont été recensés dans le département de l'Aisne, contre 2 045 au cours de la même période en 2011 (soit **une augmentation de 280 faits, soit +13,69%**) soit un peu plus de 7 cambriolages par jour.

Les **cambriolages des habitations principales** sont en nette augmentation, passant de 1089 faits entre janvier et octobre 2011 à 1 282 faits au cours de cette même période en 2012, soit 193 faits supplémentaires (+17,72%).

Les **cambriolages de locaux industriels et commerciaux** sont quant à eux en légère hausse (+8,68%), passant de 380 faits de janvier à octobre 2011 à 413 faits au cours de la même période en 2012, après une diminution de 19,02% entre 2010 et 2011.

Le **travail de terrain réalisé par les référents sûreté** de la police et de la gendarmerie auprès des professionnels pour mettre en place et développer des systèmes de sécurisation des magasins et des entrepôts (alarmes, caméras de surveillance...), de même que les actions menées au cours de **périodes sensibles** (fêtes de fin d'année, congés estivaux) et dans des **domaines spécifiques** (professionnels de santé, bijouteries, sociétés de recyclage de métaux, transports de fonds) semblent porter leurs fruits. Ainsi aucune attaque n'a été constatée au cours de la mise en place du plan anti-hold up.

► A l'origine de la hausse des cambriolages

L'augmentation du nombre de cambriolages tient à la délinquance locale mais également **aux raids** commis dans le nord et le sud du département par des équipes de malfaiteurs venus d'Ile-de-France et de l'étranger.

Ces délits d'appropriation concernent essentiellement la **recherche de bijoux** (dans un contexte d'augmentation du prix de revente de l'or) **et d'espèces**.

Toutefois, on constate à nouveau que **l'équipement high-tech, l'informatique et l'outillage électro-portatif** sont régulièrement dérobés. Ces objets sont facilement négociables et la méconnaissance de leurs références par leurs propriétaires les rendent difficilement identifiables.

La Cellule Anti-Cambriolage (CAC)

► Depuis 2009, une attention particulière portée aux cambriolages

Cette cellule, créée le 1^{er} octobre 2009, est composée de personnels de la gendarmerie et de la police nationale.

Chaque mois, la cellule :

- produit une analyse des faits de cambriolages, des modes opératoires et des signalements, destinée à l'orientation du services des unités,
- décide d'opérations coordonnées entre services de police et de gendarmerie,
- propose des opérations de sensibilisation de la population et de communication,
- dresse le bilan de son activité.

Les actions de prévention et de sensibilisation en matière de cambriolages reposent essentiellement sur l'activité de la CAC départementale (cellule anti-cambriolage), dont le but est de **faciliter l'échange d'informations, l'établissement de rapprochements, la mise en place d'actions communes et coordonnées entre les services de police et de gendarmerie.**

► Décryptage des cambriolages dans l'Aisne par la CAC

Une augmentation du nombre des cambriolages est enregistrée au cours des dix premiers mois de 2012 par rapport à la même période en 2011,

• **Situation détaillée du département**

Une baisse est observée sur l'arrondissement de Soissons (-16 faits, -3,46 %). La hausse concerne les arrondissements de Laon (+97 faits, soit +16,22 %), Saint-Quentin (+87 faits, soit +18,87 %), Vervins (+54 faits, soit +24,22%) et Château-Thierry (+59 faits, soit +19,73 %).

La lutte contre les cambriolages, l'affaire de tous

► Les Axonais ont un rôle central à jouer pour leur sécurité : rappel des bons réflexes pour éviter les cambriolages et protéger les domiciles

- Quand vous quittez votre domicile, fermez portes et fenêtres même pour une courte absence.
- Même quand vous êtes chez vous, verrouillez la porte.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Si vous le perdez, changez vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Protégez les accès par des volets, grilles, barreaux, voire installez un dispositif d'alerte.
- De nuit, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin échelle, outils...
- Placez en lieu sûr et éloigné des portes et fenêtres vos bijoux, sac à main, clés de voiture.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de grande valeur.
- En cas d'absence durable, signalez vos périodes d'absence à des voisins de confiance ou à votre gardien.

**Vous êtes victime ou témoin
d'un crime ou d'un délit ?**

**Où que vous soyez,
un seul numéro à composer :**

le 17

► **« Voisins vigilants »**

Déjà expérimenté avec succès dans 29 départements, le dispositif des « Voisins Vigilants » consiste à **faire participer les acteurs locaux de la sécurité et la population concernée, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à la sécurité de leur propre environnement. Deux conventions de participation citoyenne ont été signées dans l'Aisne, respectivement à Belleu et Crouy.**

Ce dispositif, inspiré du concept anglo-saxon de « *neighborhood watch* » (ou « Voisins Vigilants »), permet d'**améliorer la réactivité des forces de sécurité** (notamment contre les cambriolages) et de **prévenir la délinquance**. Fondée sur la solidarité de voisinage, la participation citoyenne vise à **développer**, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son cadre de vie, **un comportement facilitant la mise en échec de la délinquance**.

Au cours du mois d'octobre, les appels de voisins ont permis aux services de police d'interpeller trois cambrioleurs en flagrant délit et aux gendarmes de mettre en fuite les suspects qui tentaient de pénétrer dans une habitation et de mettre en cause deux majeurs et deux mineurs.